

ATTESTATION

Objet : Subventionnement vélo électrique

La Directrice Générale Adjointe des Services agissant par délégation pour M. le Maire de la Ville de LAGNY-sur-MARNE.

Atteste :

Que la Ville de Lagny-sur-Marne ne subventionne pas l'acquisition de vélos électriques.

Cette présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lagny-sur-Marne, le 3 mai 2021.



Pour le Maire et par délégation,
Directrice Générale Adjointe des Services,


Laetitia ROBINARD-BONIN